

## Mairie de FONTENAY-lès-BRIIS

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

**Date de convocation : 19 mars 2019**

**Date d'affichage : 19 mars 2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

**En exercice : 18**

**Présents : 13**

**Votants : 16**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt cinq mars à 20H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur LE COMPAGNON, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs LE COMPAGNON, DEGIVRY, MARCHAND, LONG, ESTADIEU et BERNARD-HAMONOU

Mesdames et Messieurs GOAVEC, DUBOËLLE, BAUDOUIN, FRAPIER, LAVAUD, DUPONT et GOBLET

**Absents excusés :**

Madame DUCHEMIN ayant donné pouvoir à Madame GOAVEC

Madame NORDBERG ayant donné pouvoir à Madame BAUDOUIN

Monsieur GIRAUD ayant donné pouvoir à Monsieur FRAPIER

Madame BRUN-BARONNAT

Madame VAN DEN BROEK PASQUET

-----  
Madame BERNARD-HAMONOU Corinne a été élue Secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte-rendu précédent qui est adopté à l'unanimité, suivent les signatures.

**Délibération :**

**N° : 2335-19**

**Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre

- la nomination, au grade de rédacteur principal de 1ère classe, d'un rédacteur principal de 2ème classe inscrit sur le tableau d'avancement.
- la nomination, au grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe, d'un assistant de conservation principal de 2ème classe inscrit sur le tableau d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 décembre 2018,

Le Maire propose à l'Assemblée,

La création d'un emploi :

- de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- d'assistant de conservation principal de 1ère classe à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er mai 2019 :

Filière administrative

Cadre d'emploi des rédacteurs

Grade : rédacteur principal de 1ère classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Filière culturelle

Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Grade : assistant de conservation principal de 1ère classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget communal.

**Délibération :**

**N° : 2336-19**

**Objet : VENTE DE CINQ PARCELLES SITUÉES RUE DE QUINCAMPOIX**

La Commune de Fontenay-les-Briis est propriétaire de cinq parcelles situées rue de Quincampoix, référence cadastrale B 590 (436 m<sup>2</sup>), B 592 (425 m<sup>2</sup>), B 594 (422 m<sup>2</sup>), B 596 (419 m<sup>2</sup>) et B 598 (409 m<sup>2</sup>) soit une unité foncière de 2 111 m<sup>2</sup>.

Monsieur POIRY Patrice souhaite acquérir ces parcelles au prix de 600 000,00 €.

Vu l'avis du Domaine en date du 22 février 2019,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre à Monsieur POIRY Patrice les terrains cadastrés B 590, B 592, B 594, B 596 et B 598 au prix de 600 000,00 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

**Délibération :**

**N° : 2337-19**

**Objet : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES C 365 ET C 366 HAMEAU LE VILLAGE**

La Commune de Fontenay-les-Briis envisage d'acquérir deux parcelles situées au hameau Le Village, cadastrées C 365 d'une superficie de 759 m<sup>2</sup> et C 366 pour 195 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame CLAIRACQ Luc et Nadia pour la somme totale de 180 000,00 €.

La parcelle C 366 supporte une petite maison de 43 m<sup>2</sup>.

Conformément aux conclusions de l'étude du Centre Bourg effectuée en 2017, l'acquisition des deux parcelles sus indiquées et la démolition de la maison permettront la réalisation d'une liaison douce entre les lotissements de la Vallée Violette, la Ferme de la Tourelle et le Centre Bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir les parcelles C 365 et C 366 au prix de 180 000,00 €.

**DIT** que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la Commune.

**PRÉCISE** que les crédits sont prévus au Budget de la Commune.

**Délibération :**

**N° : 2338-19**

**Objet : MODIFICATION DE LA COPROPRIÉTÉ « LES EOLIENNES »**

Vu la délibération n° 2319-18 en date du 10 septembre 2018 par laquelle la Commune de Fontenay-les-Briis a acquis une partie de la parcelle cadastrée C 1387 (C1387p lot 83) à l'euro symbolique en vue de créer une place de parking,

Considérant la nécessité de :

- diviser le lot n°22 en deux lots :

le lot 84 à usage de jardin privatif et de sente piétonne

le lot 85 à usage de jardin

- de modifier le lot 85 à usage de jardin en lot à usage de stationnement

- de réunir les lots 83 et 85 pour n'avoir qu'un seul lot : le lot 86

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à diviser le lot n°22, à changer la destination du jardin en stationnement et à réunir les lots 83 et 85 pour former le lot 86.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces modifications.

**Objet : ALIGNEMENT RUE DU BOIS ABEL, ACQUISITION DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DÉCIDE :**

- **D'ACQUÉRIR** à l'euro symbolique, une emprise d'alignement d'une contenance totale de 45 m<sup>2</sup> se décomposant comme suit :

- parcelle cadastrée D 409 emprise d'une surface de 13 m<sup>2</sup> appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Limours
- parcelle cadastrée D 143 emprise d'une surface de 3 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur MOALIGOU Yvonnick
- parcelle cadastrée D 463 emprise d'une surface de 26 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur CHAPPELLE Mickael
- parcelle cadastrée D 112 emprise d'une surface de 3 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur COETMEN Francis

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession qui sera établi en la forme administrative ainsi que tout autre document s'y rapportant.

- **PRÉCISE** que les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la Commune

- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au Budget de la Commune.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

- le Département de l'Essonne prend en charge les travaux d'aménagement de la RD 152 en traversée du hameau de Verville. Des chicanes et des plateaux ralentisseurs seront installés, permettant ainsi quelques places de parking et la limitation de la vitesse à 30 km/h.

Ces travaux ont démarré et dureront environ trois semaines.

De plus, il est constaté que, les revêtements successifs de la chaussée ont enfoui les bordures de trottoirs jusqu'à les mettre au niveau de la chaussée. Les fils d'eau ont disparu ce qui provoque, en période de pluie, des ruissellements générant des inondations. Il est prévu que le Département prenne en charge techniquement et financièrement, les travaux de rehaussement des bordures de trottoirs.

- le logement acquis récemment par le CCAS situé 20 rue des Moulins et d'une superficie de 48 m<sup>2</sup> sera loué à une personne seule ayant une activité professionnelle au Comité d'entreprise de la RATP.

- Monsieur Elie GIRAUD Conseiller Municipal, requiert la possibilité de bénéficier à titre gracieux, de prêt de salles publiques pour l'organisation de réunions publiques dans le cadre des prochaines élections municipales.

Accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.